

REGLEMENT DE LA MIDNIGHT'RANDO

Ouverte aux marcheurs et marcheurs nordiques, cette manifestation organisée par Athlé Tarn Passion se déroule entre Castres et le Stadium d'Albi, en partie sur le Sentier des Droits de l'Homme (voie verte). Pour la partie finale, entre le parking de la route de Lamillariée et le Stadium, elle emprunte des routes ouvertes à la circulation et une piste cyclable.

1. Préambule

Cette manifestation n'est pas une compétition sportive mais bien une randonnée qui concerne la marche s'effectuant à allure libre, ouverte aux licenciés à la FFRP Et FFA marche nordique comme aux non-licenciés et ne donnant lieu à aucun classement. Les participants sont responsables de leur matériel et dégagent l'organisateur de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur le lieu de la manifestation.

2. Circuits et tarifs

Dans le cadre de cette manifestation, il est proposé le dimanche 16 septembre 2018 :

- Un circuit de 45 Kms : départ à 0h00 du parking du Leclerc de CASTRES tarif 12€/16€ à partir du 1/9
- Un circuit de 19 kms : départ à 5h00 de LOMBERS tarif 8€ / 12€ à partir du 1/9
- Supplément Navette par bus Albi Castres : 5€

3. Inscriptions et identification des participants

Les inscriptions pour la Midnight'Rando se font :

- -sur le site KLIKEGO à partir du 19 avril 2018
- -par courrier en renvoyant le fichier d'inscription disponible sur le site www.athletarnpassion.fr à l'adresse indiquée
- Navette Albi Castres : réservation obligatoire lors de l'inscription.

- L'identification des participants se fera au moyen d'un bracelet remis au départ. Il devra être porté jusqu'à l'arrivée.
- Les engagements sont limités à 500 pour le 45km et 500 pour le 19km.

4. Ravitaillements

- Ils seront positionnés à Lautrec, Lombers et à l'arrivée au Stadium (à partir de 6H00).

5. Participations des mineurs

- Les jeunes mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, doivent être accompagnés soit d'un parent ou tuteur légal, soit d'un encadrement qualifié.
- Les mineurs non accompagnés doivent présenter une autorisation parentale et restent sous leur responsabilité

6. Sécurité

- Les participants devront respecter le code de la route, notamment aux croisements de la voie verte avec les routes ouvertes à la circulation, ainsi qu'aux portions du parcours empruntant ces mêmes routes.
- Un témoin lumineux sera positionné à chaque croisement.
- Le port d'un gilet jaune et l'éclairage sont obligatoires.
- En cas d'abandon, se signaler auprès des organisateurs directement par têt, ou au poste de ravitaillement le plus proche.

7. Respect de la nature

- Des poubelles seront disposées à chaque ravitaillement, les participants devront privilégier ces poubelles pour y déposer leurs déchets.
- WC : ils seront positionnés à chaque ravitaillement et à l'arrivée.

8. Interdits

- Pour des raisons de sécurité, les vélos sont strictement interdits sur toute la longueur du parcours.
- Les chiens sont acceptés et devront être tenus en laisse.

9. Assurances

- Dans le cadre de cette manifestation, les organisateurs ont souscrit des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, l'occupation temporaire des locaux, la responsabilité civile personnelle des dirigeants, l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de randonnée et des non licenciés.

10. Droit à l'image

- En souscrivant à cette randonnée, les participants autorisent les organisateurs, à titre gratuit, à reproduire, à utiliser ou diffuser ses images captées pendant la durée de la manifestation, sur tous types de support (photographies, fichiers images, logos, plans, scénographies, vidéos, télévision, cinéma, plaquettes commerciales, affiches, prospectus, internet, panneaux publicitaires) en France métropolitaine et à l'étranger.

Un Livre d'Or sera disponible à l'arrivée.

